



N°30 -
NOVEMBRE 2005

arbres infos

Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg
13 rue du Canal - 67203 Oberschæffolsheim

TI Schiltigheim Vol XXV n°1329—CCP Strasbourg n°2712 12F

> Site internet: <http://arbres.ried.free.fr>
> courriel : <arbresried.strg@wanadoo.fr>

Ce numéro est distribué à l'ensemble de la population d'Achenheim, de Breuschwickersheim, d'Oberschæffolsheim et de Wolfisheim ainsi qu'à nos adhérents.

Il existe des solutions alternatives aux techniques approximatives et odorantes de Lingenheld :

ARBRES est allé s'informer pour vous !

Le constat

Le 30 septembre 2005, une délégation de l'association a visité la station d'épuration de la ville de Semur en Auxois, en Côte d'Or. Cette station, d'une capacité de 10 000 Eq/hab (Équivalent Par Habitant) présente la particularité de traiter sur place les boues issues des eaux usées, par la technique de compostage.

Les boues sont déshydratées puis mélangées à des copeaux de bois. Le mélange, placé dans un box en béton, est ensuite aéré par aspiration d'air par un astucieux système de drainage au sol. Une sonde thermique, reliée à une centrale d'aspiration, permet de réguler l'activité bactériologique responsable de la production d'odeur lors de la phase de fermentation. L'air aspiré est traité par voie biologique : des bactéries aérobies fixées sur de la pouzzolane captent les molécules et les dégradent. Nous avons pu constater que l'air rejeté est quasiment exempt d'odeurs. Le mélange ayant fini de fermenter est ensuite stocké sous un box couvert pour maturation. C'est à la sortie de la phase de maturation que le mélange est appelé compost.

Nos propositions

Ce système, innovateur présente l'avantage de transformer les déchets (les boues) en un produit fini (le compost) dans un cycle court et sur un même lieu. Mais surtout, il traite le problème des odeurs à la source en aspirant vers le bas, c'est-à-dire sous les andins, l'air vicié, pour le traiter immédiatement avant rejet dans l'atmosphère. Et ce, tout en permettant au processus de se réaliser sans remuer les andins (tas de boues et écorces).

Nous pensons que le procédé de compostage visualisé à Semur en Auxois, pourrait parfaitement être appliqué sur la plateforme de compostage LINGENHELD. En effet, LINGENHELD utilise également des boues de station d'épuration pour réaliser l'essentiel de son compost. L'utilisation d'un système tel que celui évoqué ci-



Certification et communication (selon la norme S.T.I.N.K.T.)

On peut faire confiance à Lingenheld sur un point : la communication. Sa certification ISO 14001 n'est pas passée inaperçue. Manque de chance, à peine le faisaient-ils savoir que les habitants de nos villages recevaient une bonne dose d'odeurs ! Depuis le début de l'année, les « nez » d'ARBRES ont relevé plus de 50 périodes d'odeurs dues à Lingenheld, ce qui permet de relativiser une certification basée sur 2 jours d'audit par le bureau Véritas (voir DNA du 27.10.2005) ! Pour ce qui concerne ARBRES, comme pour les riverains, nous ne pouvons toujours que leur décerner la certification MOF 2005 (**Mauvaises Odeurs Fréquentes** 2005) selon la norme S.T.I.N.K.T. (**Senteurs Toujours Intensives et Nauséabondes de KK Tenace**) !

dessus permettrait de supprimer **à la source** ou tout au moins de réduire fortement les odeurs liées au compostage des boues qui est actuellement effectué à l'air libre donc sans système de traitement de mauvaises odeurs.

Deux facteurs étayent notre affirmation :

- d'une part le retournement des andains, phase très productrice d'odeurs, est supprimé.
- d'autre part les odeurs sont traitées par aspiration avant même qu'elles aient le temps de se répandre et de polluer l'atmosphère.

Mais une autre alternative serait d'utiliser ce procédé en amont de la station LINGENHELD, c'est-à-dire de supprimer purement et simplement le regroupement de toutes les déjections du département en un seul lieu – et donc d'éviter de concentrer les nuisances- en équipant chaque station d'épuration productrice de ces boues de sa propre station de compostage à l'instar de ce que nous avons vu à Semur.

Légion d'odeurs

Nous sommes étonnés, à l'association ARBRES, que l'utilisation de cette technique, mise en oeuvre à Se-

mur en Auxois et initiée par une entreprise strasbourgeoise filiale de la Lyonnaise des Eaux n'ait jamais été, à ce jour, évoquée par les dirigeants ou techniciens de LINGENHELD. Au lieu de cela ce sont des produits chimiques masquant, des diffuseurs d'odeurs artificielles, bref des palliatifs qui n'ont aucune vocation de traiter le problème à la source, qui sont utilisés sur le site d'Oberschaeffolsheim.

Devant le flot de communication (propagande ?) de Lingenheld ces derniers jours (tracts pour la promo de son compost, Légion d'odeurs, pardon, d'honneur, article dans les journaux...) nous sommes convaincus que les grandes manœuvres ont débuté. Le maire d'Oberschaeffolsheim, sous la pression des appuis politiques de Georges Lingenheld va-t-il bientôt céder et procéder à la modification du POS tant attendue pour procéder à ses travaux d'extension ?

Tenez bon, Monsieur le Maire d'Oberschaeffolsheim, la population sait maintenant qu'une alternative existe ailleurs, nous l'avons vue... et (pas) sentie. Ce n'est plus qu'une question de moyens financiers pour LINGENHELD !

Enquête DUP COW Un avis favorable... et maintenant ?

Dans le combat que mène ARBRES depuis 10 ans pour soulager les riverains du CD 45, une nouvelle étape –une de plus- a enfin été franchie au cours de l'été 2005 : un avis favorable a été rendu par la commission dans le cadre de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique (DUP) du COW (Contournement Oberschaeffolsheim-Wolfisheim).

Cette enquête publique a connu un grand succès : de nombreuses personnes se sont déplacées, ont servi le registre, d'autres ont envoyé par la poste leurs observations. En général, les avis transmis ont été favorables.

L'avis favorable rendu par la commission d'enquête nommée par le Tribunal Administratif, a été assorti de quelques recommandations (sécurisation de la traversée d'Achenheim, de la piste cyclable et mise en place de merlons anti-bruits notamment) qui ne constituent cependant pas une obligation



pour le maître d'ouvrage, le Conseil Général. Nous ne pouvons qu'encourager ce dernier à tenir compte de ces remarques, fruits de la concertation avec la population, et d'investir un tout petit peu plus pour éviter tout déplacement de nuisance vers d'autres habitants, nouveaux riverains de cette future route.

Pour les délais, tout dépend maintenant des services du Préfet. Le projet devrait pouvoir être déclaré d'utilité publique vers le début de l'été 2006 si l'on veut le voir aboutir dans les délais prévus et mettre fin au calvaire des habitants soumis au bruit et à la pollution depuis trop longtemps.

Briqueterie Wienerberger :

Des odeurs tenaces... suite

La briqueterie Wienerberger d'Achenheim a été jusqu'en 1996 la source d'une pollution atmosphérique aiguë qui a suscité des réactions très vives de la population et des médecins de nos communes, ainsi que la création de notre association. En 1996, un système de traitement des rejets par post-combustion a été mis en place par l'exploitant, apportant une amélioration considérable de la situation. Cependant, depuis toutes ces années, nous avons dû continuer à lutter, souvent seuls mais plus récemment avec l'appui de certains élus, pour que les pannes de cette installation de traitement soient prises avec sérieux et pour que son fonctionnement soit optimisé. La société Wienerberger a finalement amélioré sa gestion des pannes et a récemment apporté à l'installation de post-combustion des modifications techniques visant à améliorer ses performances.

Malgré ces avancées, **les riverains, en particulier dans certains quartiers d'Achenheim, continuent de subir, parfois quotidiennement, des émanations en provenance de la briqueterie.** Ces émanations contiennent des composés organiques volatils, composés cancérigènes et sources d'ozone. Nous avons pu constater avec les responsables de l'usine que dans beaucoup de cas les épisodes de pollution ne coïncident pas avec des pannes du système de traitement. Il nous semble par conséquent que c'est l'infrastructure de la briqueterie qui est en cause. Cette hypothèse est soutenue par la présence inexplicée des odeurs incriminées dans l'usine elle-même, ce que nous avons pu constater sur place avec des riverains.

Lors d'une nouvelle entrevue avec des membres du Comité Directeur d'A.R.B.R.E.S. et des riverains, les responsables de la briqueterie ont incriminé le stockage à l'air libre des boues de papeterie qui entrent dans la composition des briques. Ils se sont engagés à construire pour cela un hall fermé sous dépression avec traitement de l'air rejeté. A été pris d'autre part l'engagement de détacher et de spécialiser sur ces problèmes récurrents de nuisances atmosphériques une personne du service de maintenance de l'usine. Il lui appartiendra de dépister les failles potentielles dans les infrastructures et de trouver de nouvelles solutions techniques pour optimiser le confinement et le traitement de tous les rejets et odeurs.

Dans ce contexte, **des habitants d'Achenheim ont pris l'initiative de faire circuler une pétition** qui demande à la société Wienerberger de prendre toutes les mesures pour faire cesser ses nuisances. Cette pétition a réuni en peu de temps plus de 200 signatures, montrant l'acuité du problème et la sensibilisation des habitants. Le Comité Directeur d'A.R.B.R.E.S. a adressé au nouveau Préfet du Bas-Rhin une lettre détaillée accompagnée de l'ensemble des signatures de la pétition, afin d'attirer son attention sur cette situation persistante de pollution atmosphérique. **Il revient maintenant aux autorités et aux administrations compétentes, en particulier la DRIRE, de prendre la mesure du problème, de veiller à ce que les engagements de la société Wienerberger rentrent dans les faits, que des solutions techniques soient trouvées et mises en œuvre à brève échéance et qu'il soit définitivement mis un terme aux nuisances de la briqueterie d'Achenheim.**

ARBRES taxé à Ober... et nulle part ailleurs.

Alors que depuis des années ARBRES s'exposait gratuitement lors de la fête du village d'Oberschaeffolsheim, cette année, l'inter-associativité – organisme créé à l'initiative de la municipalité – nous a taxé d'un droit de place comme n'importe quel vendeur de brocante. Prétexte : nous n'aurions pas fourni suffisamment de bras lors de la préparation de la fête. Mais il est vrai que la préoccupation d'ARBRES, lors de cette manifestation, est de faire partager au plus grand nombre ses actions et projets pour le bien être et l'environnement de tous. Le stand d'ARBRES n'a aucune vocation lucrative, contrairement à certains autres stands plus « juteux » financièrement et toujours bien placés, mais réservés... à d'autres associations.

Une attitude consternante de la part de nos « amis » de l'inter-associativité, sachant qu'à Wolfisheim, lors de nos présences, non seulement l'emplacement nous était offert, mais une cabane en bois nous était gracieusement mise à disposition ! Deux poids, deux mesures...



Vols de nuit : une grande tolérance.

L'accord de 1998 prévoit déjà une large entorse à la revendication des riverains (pas de vols de nuit entre 23h et 6h du matin). Cela ne suffit pas aux compagnies aériennes.

En 2005, trois fois d'affilée, un avion est allé au-delà des seuils dits de tolérance fixés. Le dernier en date, un vol vers Casablanca, arrivé avec un grand retard, a redécollé à minuit passé de 6 minutes. Oh certes, 6 minutes au-delà de la tolérance, on ne devrait pas en faire un fromage. Certes, une centaine de passagers qui attendaient depuis plus de 5 heures est à l'origine de la décision de permettre le décollage de l'appareil. La Direction de l'Aviation Civile se montre d'ailleurs compréhensive pour ce motif.

Cet avion a probablement réveillé quelques centaines de riverains, troublé le sommeil de quelques milliers d'autres ! Sont-ils moins importants que la centaine de passagers qui attendaient ? Cette attitude dénote que, décidément, nos priorités ne sont pas les mêmes que celles de la CCI et de l'Etat. Et, comme d'habitude, on n'a pas entendu les élus concernés.



Aéroport :

Pas d'avions dans la nouvelle charte de l'environnement ?

La CCI est en train de ficeler la nouvelle charte de l'environnement de l'aéroport pour la période 2006-2010. Dans le projet qui nous a été transmis, on y trouve plein de bonnes intentions, sur le bruit, la pollution, le recyclage des déchets, le rejet de l'eau. Nous applaudissons des deux mains.

Mais on y cherche en vain toute mention sur la pollution des avions... Pourtant, un aéroport sans avions, cela ne paraît pas logique. C'est comme si dans un projet environnemental de la briqueterie Wienerberger-Sturm, on oubliait d'inclure la production de briques, en n'évoquant que la voiture du dirigeant ou le recyclage du papier de la photocopieuse des bureaux... !

Il en va de même pour la brochure « Analyse Environnementale » éditée par la CCI à partir d'un audit du Cabinet Ernst & Young qui devait constituer l'état des lieux prévu par la précédente charte de l'environnement et dont les conclusions devaient servir de base à la concertation de la nouvelle charte. Là encore, un document creux, qui ne mentionne pas la pollution des avions (au fait, où passent les milliers de tonnes de kérosène engloutis par ces derniers ?).

Pour l'aéroport comme pour d'autres, la politique environnementale se place résolument et avant tout dans le cadre d'une politique de communication. Il y a 60 ans, on ne parlait pas de communication, mais de propagande.

Les riverains n'ont rien à attendre d'une telle charte de l'environnement : copie à revoir !



Pour aider à préserver mon environnement, je soutiens ARBRES !

Nous voulons rester indépendants des pouvoirs politiques et des industriels, nous ne touchons aucune subvention. Ce bulletin, ainsi que toutes nos activités (publications, pancartes, frais, etc...) ne sont financés que par nos adhérents et donateurs. Cette information est diffusée par

A.R.B.R.E.S. (ASSOCIATION RIED-BRUCHE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PRÈS DE STRASBOURG),
13 rue du Canal - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM.

Nous avons besoin de votre soutien dans l'action et de votre soutien financier. Rejoignez ARBRES en nous versant la somme de 18 € pour l'année. Vous pouvez également nous faire parvenir un don du montant de votre choix (donnant droit à une réduction d'impôts de 60% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (CGI Art 200-1 bis), ARBRES étant une association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel). Ainsi un don de 30€ ne vous coûte en réalité que 12€ alors que nous disposons bien de 30€ pour nos actions.

Adhésion - Don (rayer la mention inutile)

Nom et Prénom: Adresse:

.....Date: Signature: